

Programme « 45+ » Une charte pour s'engager ensemble

Modalités du dispositif :

Suite à son inscription au programme « 45+ », le/la Participant.e se voit proposer, par FACE Paris, un premier entretien individuel visant à identifier ses besoins liés à son projet professionnel. Ceci afin de permettre d'organiser un suivi individualisé d'aide au retour à l'emploi. La participation au programme « 45+ » s'étend sur une durée pouvant aller jusqu'à six (6) mois maximum. Deux autres entretiens seront a minima programmés les 3^{ème} et 6^{ème} mois.

Le/la Participant.e :

NOM Prénom :

S'engage, sur la durée de l'accompagnement, à :

- Respecter les rendez-vous pris (entretiens, participations aux Rencontres Entreprises ou Partenaires et/ou aux Ateliers) et à prévenir impérativement FACE Paris en cas d'indisponibilité ou de retard important,
- S'impliquer entre chaque rendez-vous dans l'avancement de son projet professionnel en effectuant les recherches et/ou les démarches convenues avec FACE Paris.
- **Prévenir par écrit (mail) de tout changement de situation professionnelle et/ou personnelle**, qui pourrait remettre en cause son inscription au programme (retour à une activité, déménagement, départ à la retraite, ...)

La Structure :

FACE Paris, représentée par :

S'engage, sur la durée de l'accompagnement et lors de chaque entretien, à :

- Présenter les actions ponctuelles du programme et proposer des participations en fonction des besoins exprimés par le/la Participant.e.
- Guider le/la Participant.e dans la réalisation de ses recherches et démarches.
- Assurer un suivi individuel sur une période de six (6) mois maximum.
- Traiter les informations personnelles fournies par le/la Participant.e, en toute confidentialité et neutralité.
- Orienter éventuellement le/la Participant.e vers des partenaires spécialisés, si besoin d'accompagnement complémentaire (en fonction des besoins et de l'avancée du projet).

Fait à :

Le

Le / la Participant.e,

FACE Paris,